

# Conseils de territoire n°11 - déclinaison opérationnelle de la feuille de route 2023-2028



**LIBOURNAIS**  
30 janvier 2023



## Atelier 2 :

### Axe 2 « Agir pour un aménagement équilibré et raisonné des territoires, avec des équipements et services répondant aux besoins des Girondin.e.s »

#### Structures présentes à l'atelier

Communauté de communes du Pays foyen  
Commune de Montagne  
Commune de Petit-Palais-et-Cornemps  
Commune de Pujols  
Commune de Ruch  
Commune de Sainte-Radegonde  
Commune Sainte-Foy-la-Grande  
Département de la Gironde  
Iddac - Agence Culturelle  
LEPI  
PETR du Grand Libournais  
Tribunal de commerce de Libourne

#### Contact

Gaëlle MENARD  
06.28.57.87.74 / g.menard@gironde.fr



#### Pistes de travail évoquées pour répondre aux priorités

##### Priorité « Poursuivre l'accompagnement des projets de revitalisation des centralités du Libournais. »

###### Focus sur l'habitat

- Favoriser les parcours résidentiels des jeunes (petits logements locatifs décents, coupler loyer et forfait TER), des personnes âgées (habitat participatif, ascenseur...)
- Développer des services de conciergerie et des jardins partagés.
- Accélérer le déploiement de la fibre pour développer le télétravail.
- Travailler la mutualisation des équipements sous l'angle de l'intergénérationnalité.
- Développer le permis de louer sur tout le territoire pour lutter contre l'habitat indigne.
- Créer des maisons de l'habitat sur le modèle des maisons de santé et d'accès aux droits.
- Développer une offre spécifique d'hébergement des saisonniers, en particulier viticoles (ex : mobilisation des internats dans les collèges, chambres mises à disposition dans l'hôtellerie).
- Mobiliser les logements de fonction des collèges non occupés pour le logement d'urgence.

##### Priorité « Accompagner la croissance urbaine du Sud Libournais en la structurant autour de la mobilité, la production de logements abordables et des services associés et en veillant à la sobriété foncière. »

- Améliorer la communication sur les mobilités alternatives à l'usage de la voiture (multi-supports, pas uniquement numérique).
- Sécurisation des mobilités douces sur les pistes cyclables, en particulier autour des collèges et pour les courts trajets (< à 2km) avec des aménagements de l'espace public adaptés.
- Développer une offre de transports en commun, avec une tarification adaptée pour le public vulnérable et proposer des solutions de mobilité innovantes (ex : autopartage de véhicules électriques, mutualisation des bus scolaires avec d'autres publics, covoiturage local géré par une collectivité ou une association...).
- Recueillir les besoins de la population au travers d'une concertation portée par les élus.
- Concertation des populations, avec un relais par les élus. Quels sont les besoins de la population locale ?
- Travailler avec les départements voisins.